

ACTES REGLEMENTAIRES
POLICE
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT.
TRAVAUX DE DIFFERENTES RUES
DU MARDI 09 AVRIL 2024 AU VENDREDI 03 MAI 2024

LE MAIRE DE LA VILLE D'ALENÇON,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-1 et L. 2212-2,
- VU** le Code de la Route,
- VU** la Circulaire Ministérielle n° 188 du 7 Avril 1967 relative aux pouvoirs de police confiés aux Maires en matière de circulation,
- VU** l'Arrêté Interministériel du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- VU** l'Arrêté Municipal du 20 Septembre 1960 modifié réglementant la circulation et le stationnement sur le territoire de la Ville d'ALENÇON,
- VU** l'Arrêté du 1^{er} décembre 2020 portant règlement de voirie sur la Ville et la Communauté Urbaine d'Alençon,
- VU** l'arrêté ARVA2022-90 du 18 mai 2022 relatif à l'affichage des arrêtés municipaux portant réglementation du stationnement,

CONSIDÉRANT :

- Que l'entreprise **Service Espaces Verts et Espaces Urbains de la Mairie d'Alençon** – Place Foch 61000 ALENCON, doit procéder aux travaux de **désherbage et de nettoyage de différentes rues** à ALENCON, du **mardi 09 avril 2024** au **vendredi 03 mai 2024**.
- Qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules afin de faciliter les travaux et d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique ainsi que du personnel de chantier pendant la durée des travaux.

ARRÊTÉ

Article 1^{er}- Du **mardi 09 avril 2024** au **vendredi 03 mai 2024**, en fonction de l'avancement des travaux, la chaussée sera rétrécie **dans les rues suivantes d'ALENCON :**

Mardi 09 avril	Rue de la Pyramide Rue de la Demi-Lune
Mercredi 10 avril	Place Bonet Rue des Capucins
Jeudi 11 avril	Rue de l'Église
Mardi 16 avril	Place de la Résistance Rue Denis Papin Avenue Wilson
Mercredi 17 avril	Rue Odolant Desnos Boulevard Lenoir Dufresne Place du Général de Gaulle
Lundi 22 avril	Rue Piquet Rue Bourdon Rue du Docteur Bailleul Rue Cazault Impasse Cazault Rue Aristide Briand

Mercredi 24 avril	Rue de la Visitation Rue du Jardin Rue de la Sénatorerie Rue de l'Isle Rue du Pavillon Sainte Thérèse Rue de l'Ecole Normale Impasse de l'Ecole Normale
Lundi 29 avril	Rue des Fossés de la Barre Rue Eugène Lecointre Rue Anne-Marie Javouhey Impasse Lallemand
Mardi 30 avril	Rue de Lancrel
Jeudi 02 mai	Rue de l'Adoration Rue de Tilly Rue Saint Isige Rue Biroteau Rue Godard
Vendredi 03 mai	Rue d'Estienne d'Orves

Article 2 - Du **mardi 09 avril 2024** au **vendredi 03 mai 2024**, le stationnement de tous les véhicules sera interdit aux abords du chantier.

Article 3 – Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction sera considéré comme gênant au sens de l'article » R.417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.

Article 4 – L'ensemble de ces dispositions sera matérialisé par une signalisation conforme aux prescriptions définies par **l'instruction interministérielle sur la signalisation** approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La mise en place de cette signalisation sera assurée par l'entreprise sous le contrôle de la Collectivité.

Article 5 – Le présent arrêté sera affiché et publié dans sa forme habituelle à la Mairie et transmis au Centre de secours et à la Police Nationale.

Article 6 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la date d'affichage. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 7 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Orne, Monsieur le Responsable du Service de Police Municipale, l'entreprise ou la personne chargée des travaux, le bénéficiaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ALENÇON, le **26 mars 2024**

Publié le :

27 MARS 2024

Pour le Maire d'Alençon,
Président de la Communauté Urbaine,
Par délégation,
Le Directeur Patrimoine Public,



Mikaël BUFFETAUT

